

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BOITEAU Nadège, DEWAILLY Bruno, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAGHER Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis
M. MORTELECQUE Denis

Avaient donné procuration :

Mme BRASME Marie-Laure à Mme Florence ZWERTVAGHER Florence
Mme PARMENTIER Isabelle à M. CORBILLON Matthieu
M. POUILLIER Bernard à M. DEWAILLY Bruno
Mme DELPORTE Marie-Françoise à Mme DUPONT Valérie
M. WAYENBURG Aymeric à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des emplois

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 12 octobre 2023

Date de réception en préfecture : 25 octobre 2023

Date de publication sur le site internet de la ville : 25 octobre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023**RESSOURCES HUMAINES**

Mise à jour du tableau des emplois

Préambule

Il convient d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité suite à plusieurs événements intervenus depuis la dernière mise à jour approuvée par le Conseil Municipal en séance du 12 avril 2023, à savoir :

- la nomination au 1^{er} juin 2023 de deux adjoints techniques ;
- la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants en séance du 5 juillet 2023 et l'embauche au 25 septembre 2023 d'une personne sur ce poste ;
- la mutation d'un technicien vers une autre collectivité au 17 juillet 2023 ;
- les départs en retraite de deux adjoints techniques au 1^{er} juillet 2023 et au 1^{er} août 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu, l'avis des membres présents de la commission « Administration Générale » du 12 octobre 2023,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal en séance du 12 avril 2023 ;

Attendu que, suite aux créations et suppressions de postes en séances des 12 avril 2023 et 5 juillet 2023, il convient d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité ;

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin en Weppes,

Après avoir entendu l'exposé de M. DEWAILLY Bruno, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité tel que présenté ci-dessous.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 17/10/2023

COMMUNE

CADRE OU EMPLOI	CATEGORIE	Postes budgétés	Postes pourvus	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL *TC : TEMPS COMPLET *TNC : TEMPS NON COMPLET			
				TC*	Nombre HEURES	TNC*	Nombre HEURES
SECTEUR ADMINISTRATIF		17	15	17		0	
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	1	35H00		
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1	1	35H00		
ATTACHE (1 agent actuellement en détachement)	A	2	1	2	35H00		
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	2	2	2	35H00		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	1	35H00		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	3	3	3	35H00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	7	7	7	35H00		
SECTEUR ANIMATION		12	8	6		6	
ANIMATEUR	B	1	1	1	35H00		
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	5	5	5	35H00		
	C	2	2			2	33H00
	C	4	0			4	26H00
SECTEUR SOCIAL		3	3	2		1	
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	1	1	1	35H00		
ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS	A	1	1	1	35H00		
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	1	1			1	31H30
SECTEUR CULTUREL		2	1	1		1	
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1	1	1			
	C	1	0			1	17H00
SECTEUR POLICE MUNICIPALE		1	1	1		0	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1	1	1	35H00		
SECTEUR TECHNIQUE		36	30	29		7	
TECHNICIEN	B	1	0	1	35H00		
AGENT DE MAITRISE	C	2	2	2	35H00		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE	C	2	2	2	35H00		
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	24	22	24	35H00		
	C	1	1			1	25H00
	C	3	0			3	26H00
	C	1	1			1	30H00
	C	2	2			2	31H30
TOTAUX		71	58	56		15	